

le vécu des Mantaises et des Mantais.

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive. Elle démontre simplement que, malgré les discours de la droite locale (et de ceux qui, à gauche malheureusement, les accompagnent), la crise du logement est bien réelle à Mantes la Jolie.

Expulsion.

Une mère de famille avec 4 enfants. Hébergée par une association d'insertion, elle vient d'être mise en demeure de quitter son logement à Gassicourt. Interpellé en réunion publique, Pierre Bédier avait promis d'intervenir. Il vient de confirmer l'expulsion sans aucune proposition de relogement.

Mantes la Jolie compte 1.200 demandeurs de logements.

SDF et salarié.

Cela fait maintenant 9 ans qu'il est salarié en intérim. Il dispose donc des ressources nécessaires pour se loger. Il se heurte au refus du service logement parce que son emploi n'est pas stable. Chaque jour, il dort dans sa voiture avant d'aller travailler chez un grand constructeur automobile.

Rue Franklin Roosevelt: un des nombreux marchands de sommeil.

Une cave pour loger un couple avec 3 enfants. Un loyer de près de 500 euros ..et une expulsion prévue en octobre 2006. L'émoi des Mantais et la mobilisation de 300 personnes ont abouti au relogement de cette famille. Ce marchand de sommeil n'est pourtant toujours pas inquiété. Pas plus que tous ceux qui, aux alentours, profitent de la situation et exploitent honteusement la misère.

Contre les marchands de sommeil, la ville peut utiliser son droit de préemption. Cela veut dire, qu'à la première vente, elle achète le bien au prix des domaines et empêche de telles pratiques. Réponse du maire: ce sont des propriétaires privés, ils font ce qu'ils veulent.

Rue Gambetta.

35 logements vont y être construits. Tous privés. Ils vont accompagner la création d'un "Monoprix" faisant disparaître les commerces actuels du 23 au 29 de la rue, aggravant encore la circulation et mettant en péril les surfaces commerciales environnantes (Franprix et Champion).

Un logement social est un logement à loyer modéré (ce peut donc être un pavillon). Pour cela, il faut donc acquérir le terrain à petit prix. Il existe une possibilité: une subvention pour surcharge foncière. En gros, on subventionne la société HLM pour qu'elle puisse acheter le terrain. Plutôt que d'affecter 260 millions d'euros à détruire, l'Etat peut participer à cette subvention.

Ancien cinéma "Domino".

Les 4 logements du premier étage ont été vendus à une société immobilière à un prix dérisoire. On aurait pourtant pu y créer 4 logements sociaux de qualité. Mais pour la droite c'est impensable!

ZAC des Bords de Seine.

La droite a voté l'extension de la ZAC. 300 logements supplémentaires vont donc y être construits. Vont s'y ajouter 300 logements que l'enseigne GAMM VERT a eu l'autorisation de commercialiser elle-même.

Il n'est prévu aucune implantation de commerce. Devant la nouvelle école Uderzo circulent quotidiennement plus d'une centaine de camions ..mais les promoteurs ont rentabilisé leur opération. Ils ont vendu les logements. Leurs nouveaux propriétaires les louent (loi de Robien). Prix des loyers: jusqu'à 1.300 euros mensuellement!

La loi de Robien se traduit par des allègements d'impôts pour ceux qui achètent pour louer - quelque soit le prix de la location. Chaque allègement coûte à l'Etat autant que ce que lui coûterait la construction d'un logement social.

Rue de la Papeterie.

La municipalité projetait la construction de 4 "maisons de ville" à quelques mètres de l'Eglise Sainte-Anne. Des "maisons de ville" de 11 mètres de haut! La mobilisation des riverains a fait échouer l'opération et la Municipalité a été condamnée.

Rue Marceau.

L'OPHLM voulait vendre son terrain à un promoteur. Pire, la Municipalité exigeait de récupérer une impasse qui ne lui appartenait pas, allant même jusqu'à faire emporter de force la grille (et les boîtes aux lettres) des riverains. Malgré l'obstruction du commissariat (et l'inactivité de Nicolas Sarkozy que j'avais saisi), les riverains ont porté plainte. En appel, la Ville vient à nouveau d'être condamnée pour voie de fait.

Ecoles Paul Bert et Les Iris.

La Municipalité les a fermées pour "remplir" l'école Uderzo. Pourtant le nombre d'élèves inscrits avaient progressé.

Rue Surcouf.

1.500 euros. C'est ce que devront payer les propriétaires. Selon Pierre Bédier, ils n'ont pas à se plaindre: "c'est un beau cadeau de Noël".

Les loyers des HLM sont fonction des crédits que la société HLM doit rembourser. Moins une réhabilitation est subventionnée, plus elle coûte cher aux locataires. Le Conseil général des Yvelines refuse de participer aux réhabilitations. Par contre, il verse aux collectivités 12.000 euros par logement nouveau même quand ils sont privés!!

Quartier des aviateurs.

La réhabilitation va coûter 80 euros de plus chaque mois aux locataires. Ils ont majoritairement voté contre mais la droite locale a estimé que tous ceux qui n'avaient pas voté avaient voté.... Pour!

Pour chaque logement détruit, les sociétés HLM perçoivent 10 années de loyer.

Quartier des écrivains.

Incapable de reloger les habitants, le Logement français a fait envoyer des lettres d'huissiers aux locataires. Personne n'a le droit de les expulser mais il s'agit de leur faire peur. Coût d'un acte d'huissier (et il y en a eu 80): plus de 200 euros!